

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 5 de l'Inserm dans sa séance du 3 au 7 juin 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2019 ;

Décide :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : « Glycobiology in Fungal Pathogenesis & Clinical Applications ».

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1285.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

1, Place Paul Verdun, Pôle Recherche, Faculté de Médecine de Lille
Faculté de Médecine Henri Warembourg
59045 LILLE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Nord-Ouest.

Article 5 : Monsieur Boualem SENDID est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

